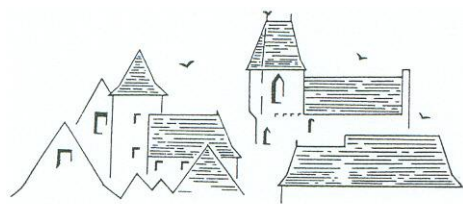


MAIRIE DE AUDRIX



GOUFFRE DE PROUMEYSSAC
DORDOGNE

Tél. 05 53 07 23 77
Fax 05 53 54 38 37

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juillet,

Les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Audrix se sont réunis à la salle polyvalente, sur convocation en date du premier juillet deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Claude THUILLIER, Maire.

Etaients présents : M. Claude THUILLIER, Mme Claire BETGE, M. Gilles EYNARD, M. Alain INGRASSIA, Mme Patricia KACI, Mme Catherine LECH, M. Claude LECLERC, M. Jean-Claude LEURS, Mme Rachel, VANHOVE

Formant la majorité des membres en exercice

Etaients absents : M. Michel BEAUMONT, a donné procuration à Claude THUILLIER
Mme Michèle CIBERT, a donné procuration à Claude THUILLIER

Mme Patricia KACI a été désignée secrétaire de séance

NB : Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès verbaux des séances du conseil municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la mairie de Audrix.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Remboursement Groupama Délibération N°47-2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un chèque de Groupama relatif à un solde créditeur d'un montant de 739,83 euros.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte d'encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 739,83 euros

Création d'un règlement intérieur Délibération N°48-2020

Monsieur le Maire propose que la commune de Audrix se dote d'un règlement intérieur et d'organisation de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels). Il s'applique dans l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches.

Le présent règlement intérieur et du temps de travail a pour but d'organiser la vie et les conditions de travail dans la collectivité. Il pourra être complété par des notes de service et/ou modifié par délibération afin de suivre l'évolution de la réglementation ainsi que pour la nécessité des services.

Un exemplaire de ce règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte le présent règlement comme présenté par Monsieur le Maire

Réalisation d'un prêt secteur public d'un montant de 700 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction de 6 logements sur la commune de Audrix
Délibération 49-2020

Pour financer l'opération de construction de 6 logements sur la commune, Monsieur le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 700 000 euros

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,05%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance et intérêts prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant accepte les termes du contrat de prêt tels que présentés par Monsieur le Maire et l'autorise comme déléguataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisations de fonds

Subventions aux associations
Délibération 50-2020

Monsieur Le Maire propose les subventions suivantes et précise que les membres du conseil impliqués dans les associations concernés ne peuvent pas prendre part au vote :

- Amicale Laïque : 600 € Exprimé 9/11 – adopté à l'unanimité
Monsieur Jean-Claude LEURS et Monsieur Claude LECLERC ne prennent pas part au vote
- Musique en Périgord : 500 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Point Org : 200 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Ecole Rugby : 100 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Fnath : 50 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Secours catholique : 150 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Secours populaire : 150 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Resto du Cœur : 150 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- ADIL24 : 50 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Donneurs de sang : 50 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Ligue contre le cancer : 100 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité
- Morescarole : 250 € Exprimé 10/11 – adopté à l'unanimité
Monsieur Alain INGRASSIA ne prend pas part au vote
- Ludodrix : 250 € Exprimé 10/11 – adopté à l'unanimité
Monsieur Alain INGRASSIA ne prend pas part au vote
- ECLAS : 150 € Exprimé 11/11 – adopté à l'unanimité

Budget primitif 2020 du budget principal de la commune
Délibération 51-2020

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du budget primitif 2020 du budget principal dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 519 554,03 euros
- En investissement à 1 242 081,85 euros

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants adopte le budget primitif 2020 du budget principal de la commune comme présenté par Monsieur le Maire

L'ordre du jour et les questions diverses n'appelant pas de remarques supplémentaires, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance.

La secrétaire de séance
Patricia KACI

Le Maire,
Claude THUILLIER